

4 mai 2015

Procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2015 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Pier-Hugo Chagnon  
siège numéro 2 : M. Jean Collard  
siège numéro 3 : M. Roger Collard  
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas  
siège numéro 5 : M. Eric Laforge  
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André Fafard.

Était absent : aucun

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

55-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean Collard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

56-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 2015 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 25 AVRIL 2015

épargne courant	367 088.47
épargne à terme régulier	200 000.00
rachetable	155 082.12
<b>TOTAL :</b>	<b>722 170.59</b>

CAISSE RECETTES AU 30 AVRIL 2015

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>307 321.29</b>
---------------------------	-------------------

4 mai 2015

57-15

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 71 608.61\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	57 563.62\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>14 044.99\$</u>
	71 608.61\$

DÉPÔT RAPPORT TRIMESTRIEL

Guylaine Bourgoïn, gma, directrice générale et secrétaire trésorière dépose les états comparatifs de revenus et de dépenses du 1er janvier au 30 avril 2015, tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel et annuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

M. André Roberge a été avisé qu'il doit faire une rampe à sa maison du 619 rang 10 est suite à des travaux de rénovation.

Il prendra des informations auprès de son assureur à cet effet.

58-15

DEMANDE DU CLUB DE SOCCER SAINT-NAZAIRE

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des élus que les employés de la municipalité voient à l'entretien des installations de soccer pour la prochaine saison.

Afin de planifier l'entretien des terrains, nous demandons de recevoir l'horaire d'utilisation des terrains pour les parties et les pratiques et d'être avisé de tout changement dans un délai raisonnable.

4 mai 2015

DEMANDE DE LA FABRIQUE SAINT-NAZAIRE

La Fabrique de Saint-Nazaire demande à la municipalité l'asphaltage de l'entrée de la sacristie sur une longueur de 40 pieds par 30 pieds.

Il est mentionné que l'entrée de la sacristie est boueuse au printemps.

Des informations seront prises à ce sujet.

DEMANDE DE LA FABRIQUE SAINT- NAZAIRE SUR LE GAZ NATUREL

M. Martial Benoit informe du coût du chauffage annuel de 12 000\$ pour l'église qui pourrait être réduit considérablement si le chauffage était transformé au gaz naturel.

Des renseignements seront pris à savoir s'il y a un projet futur pour notre municipalité à Gaz Métropolitain.

59-15

DEMANDE POUR UNE REDDITION DE COMPTE POUR LA SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 59 304\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe, la firme FBL, présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4 mai 2015

60-15

DEMANDE DE SOUMISSION POUR UNE COUCHE  
D'USURE DANS LA ROUTE DU 12<sup>IÈME</sup> RANG

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande de soumission pour les travaux suivants : une couche d'usure (resurfaçage) dans la route du 12 ième rang sur une distance approximative de 1.5 km sur une largeur de 6.3 mètres incluant les accotements de 18 pouces de largeur.

Des tests d'échantillonnage seront effectués.

Les documents d'appel d'offres seront vérifiés par notre avocate considérant qu'il y a des nouvelles lois applicables aux soumissions.

*Le conseiller Eric Laforge se retire de la salle déclarant être en conflit d'intérêt pour les discussions sur les cours d'eau à 21h03.*

61-15

AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT DE TARIFICATION  
POUR TRAVAUX DE COURS D'EAU BRANCHES 1A DU  
COURS D'EAU MARIER

Le conseiller Roger Collard donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure un règlement de tarification sera adopté pour les travaux de la branches 1A du cours d'eau Marier avec dispense de lecture.

62-15

AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT DE TARIFICATION  
POUR TRAVAUX DE COURS D'EAU BUISSON

Le conseiller Pierre Laflamme donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure un règlement de tarification sera adopté pour les travaux de cours d'eau Buisson avec dispense de lecture.

63-15

AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT DE TARIFICATION  
POUR TRAVAUX DE COURS D'EAU BRANCHE 4 DE LA  
RIVIÈRE SCIBOUCETTE

Le conseiller Patrick Salvat donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure un règlement de tarification sera adopté pour les travaux de cours d'eau branche 4 de la rivière Scibouette avec dispense de lecture.

*Le conseiller Eric Laforge se retire de la salle déclarant être en conflit d'intérêt pour les discussions sur les cours d'eau à 21h03.*

4 mai 2015

64-15

DONS POUR LE CHUS, CH HONORÉ MERCIER, CH STE-CROIX ET FONDATION STE-JUSTINE

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une contribution financière au montant de 50\$ à chacun des organismes suivants : le CHUS, Centres hospitaliers Ste-Croix et Honoré Mercier et Fondation Ste-Justine.

65-15

PRIX POUR TRAITEMENT DE FISSURE

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que des prix soient demandés à Scellement J.F. inc. et Pavage S.M. et que le plus bas soumissionnaire soit engagé pour effectuer les travaux avant le 15 juillet prochain.

66-15

FAUCHAGE DES LEVÉES

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Benoit Racine de Débroussaillage Roxton Falls soit engagé pour effectuer les travaux de fauchage des levées pour 2015.

Le fauchage sera effectué seulement d'un côté pour cette année.

67-15

CONTRIBUTION POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers de verser un montant de 950\$ tel que prévu au budget à M. Richard Rajotte et als comme participation financière pour l'entretien de la piste de ski de fond pour la saison 2014-2015.

4 mai 2015

68-15

NETTOYAGE DES FOSSÉS ET AUTRES TRAVAUX DE VOIRIE

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que seront réalisés les travaux d'entretien de voirie prévus au budget 2015 dans la liste des prévisions budgétaires aux numéros 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 seront réalisés, donc travaux de nettoyage de fossés de chemins, fauchage des levées, traitement des fissures, balayage des rues, rapiéçage d'asphalte, rechargement de gravier et grattage des chemins, traçage sur pavé, remplacement de panneaux de signalisation.

69-15

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'affiliation à Loisir et Sport Montérégie 2015-2016 au montant de 76.50\$ plus taxes.

Que Patrick Salvas soit nommé représentant de la municipalité à l'assemblée générale annuelle ou toute autre assemblée spéciale qui pourrait avoir lieu durant la période d'affiliation 2015-2016.

70-15

PRIORITÉS MUNICIPALES 2015-2016 (VOIRIE)

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que les priorités municipales pour l'année 2015-2016 pour le programme d'amélioration du réseau routier local sont les suivantes :

- 1) Couche d'usure dans la route du 12 ième rang
- 2) Couche d'usure dans le rang d'Upton
- 3) Couche d'usure dans le 12 ième rang nord
- 4) Couche d'usure dans le 12 ième rang sud.

71-15

AVIS DE MOTION POUR ADOPTER UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 242-02 (DIMENSION MINIMALE DES LOTS)

Le conseiller Pier-Hugo Chagnon donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 242-02 soit adopté concernant les dimensions minimale des lots, avec dispense de lecture.

4 mai 2015

72-15  
RÉSOLUTION ADOPTANT LE RAPPORT  
CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET  
D'ÉLEVAGE PORCIN DE FERME A.M. LAPLANTE 2013  
INC.

**CONSIDERANT QUE** Ferme A.M. Laplante 2013 inc. a déposé une demande de permis en vue d'une transformation d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin sur le lot 1 958 698 du cadastre du Québec ;

**CONSIDERANT QUE** la demande était recevable eu égard à la réglementation municipale;

**CONSIDERANT QUE** les articles de la L.A.U. exigeaient la tenue d'une consultation publique préalablement à la délivrance du permis requis ;

**CONSIDERANT QUE LA** Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton a demandé à la MRC d'Acton, par sa résolution numéro 16-15 en date du 2 février 2015, de tenir l'assemblée de consultation publique requise par la loi ;

**CONSIDERANT QUE** la consultation publique a été tenue par la MRC d'Acton en date du 5 mars 2015, tel que prévu par l'article 165.4.11 LAU;

**CONSIDERANT QUE** la MRC d'Acton a adopté, en date du 8 avril 2015, le rapport de la consultation publique tenue à cet effet;

**CONSIDERANT QUE** le conseil municipal de Saint-Nazaire-d'Acton doit, à la première séance ordinaire qui suit la réception de la copie du rapport de consultation, adopter une résolution motivée énumérant les conditions auxquelles le conseil entend assujettir le projet pour la délivrance du permis;

**CONSIDERANT QUE** ce conseil a procédé à une analyse exhaustive du projet et des différents commentaires émis au cours de cette consultation publique;

**CONSIDERANT QUE** ce conseil est d'avis que le projet tel que soumis prévoit déjà plusieurs mesures d'atténuation qui lui apparaissent suffisantes afin d'assurer la coexistence harmonieuse des élevages porcins et des utilisations non agricoles tout en favorisant le développement de ces élevages ;

**CONSIDERANT QU'**il n'y pas lieu d'imposer des conditions additionnelles pour l'implantation de ce bâtiment ;

À ces causes, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers:

### **ARTICLE 1**

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

### **ARTICLE 2**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton n'exige aucune condition additionnelle pour la délivrance du permis requis par Ferme A.M. Laplante 2013 inc. en vue d'une transformation d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin sur le lot 1 958 698 du cadastre du Québec.

### **ARTICLE 3**

Que copie du rapport de consultation adopté par la MRC d'Acton, accompagné d'une copie vidimée de la présente résolution et d'un avis qui fait état de son droit de demander la conciliation conformément à l'article 106.4.14, soient transmis à Ferme A.M. Laplante 2013 inc. et qu'il soit également disposé de ces documents conformément à la loi.

*Les conseillers Patrick Salvas et Pierre Laflamme se retirent de l'assemblée à 21h25 déclarant avoir un intérêt dans le sujet suivant.*

73-15

### **DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE FESTIVAL DU PORC 2015**

ATTENDU QUE M. Michel Ethier de Ferme Technolait a été rencontré à ce sujet ;

ATTENDU QU'il s'agit du 35 ième anniversaire du Festival du Porc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décide de contribuer financièrement au Festival du Porc 2015 en accordant un montant de 5000\$ pour le feu d'artifice.

*Les conseillers Patrick Salvas et Pierre Laflamme reprennent leur siège à 21h28.*

### **VISION MUNICIPALE**

Un document présenté par Pier-Hugo Chagnon sur une vision municipale est remis aux élus afin d'apporter une discussion en vue d'adopter une vision municipale pour notre localité.

Des idées seront amenées par les élus et discuter au cours du mois de juin.



4 mai 2015

### VARIA

Discussion du camion Ford (voirie) sur l'inspection au mois de juillet prochain.

### RAPPORTS

- Guylaine Bourgoïn : Hydro Québec
- André Fafard : modification du schéma de risque incendie
- Roger Collard : Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

### COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Demande de commandite de Toxi-Co-Gîtes ;
- Parution du journal La Pensée de Bagot concernant l'appel d'offres pour l'agrandissement de l'édifice municipal ;
- Défi cycliste 2015 ;
- Invitation de Réseau Biblio de la Montérégie à leur 38<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle des membres ;
- Mini-scribe, mai 2015, volume 24, numéro 5 ;
- Plan de commandites pour le tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton ;
- Communiqué d'UMQ ayant pour objet la sécurité ferroviaire ;
- Accusé réception de la commande d'arbres à l'Association forestière du sud du Québec ;
- Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2015 de la MRC d'Acton ;
- Avis de renouvellement de contrat de service pour le photocopieur avec Mégaburo ;
- Porte-Parole numéro 89, avril-mai 2015 ;
- Avis public de la MRC d'Acton concernant le rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 ;
- Communiqué des écocentres de Saint-Hyacinthe et Acton Vale concernant leur ouverture ;
- Lettre du Ministère de la Sécurité publique concernant la nouvelle conseillère en sécurité civile ;
- Lettre de la Société de l'assurance automobile Québec concernant la sécurité à vélo chez les jeunes ;
- Courriel du MAMOT ayant pour objet le correctif des taux réels de la bonification des compensations tenant lieu de taxes de l'exercice financier 2013 ;
- Rapport d'interventions et recommandations d'Aquatech ;
- Informations pour le défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton ;
- Invitation au Télé-Gala 2014-2015 de la polyvalente Robert-Ouimet d'Acton Vale ;
- Demande d'autorisation d'intervention de Stantec Experts-conseils pour Sogetel ;

- Courriel du MTQ concernant la retraite de M. France-Serge Julien ;
- Lettre de la MRC d'Acton ayant pour objet le pacte rural et la signature du protocole d'entente pour le projet d'aménagement d'équipement de loisir ;
- Avis de convocation pour l'assemblée générale annuelle de la Corporation Informatique Bellechasse ;
- Lettre de Loisir et Sport Montérégie ayant pour objet la tournée d'inventaire régional des infrastructures de loisir ;
- Lettre de l'Office des personnes handicapées du Québec ayant pour objet la semaine québécoise des personnes handicapées ;
- Lettre du Ministère de l'Éducation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche concernant la dixième édition de la Journée nationale du sport et de l'activité physique.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est réservée au public.

Aucune question.

54 -15

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 23 heures.

---

André Fafard  
Maire

---

Guylaine Bourgoïn, GMA  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière